



**PRÉFET  
DU TARN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement**

Albi, le **01 JUIL. 2021**

## **Commission de suivi de site – COVED Lavaur Compte-rendu de la séance du 7 juin 2021 à 18h**

Cette séance s'est tenue sous la présidence de Monsieur François PROISY, sous-préfet de Castres.

### Membres présents

#### Collège Adminstration

- Monsieur François PROISY, sous-préfet
- Monsieur Frédéric BERLY, UID Tarn-Aveyron
- Madame Agathe FLOTTES, UID Tarn-Aveyron
- Monsieur Patrick ALIBERT, SDIS

#### Collège des représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Noël MEYSSONNIER, mairie de Fiac
- Monsieur Jean-Claude RIGAL, mairie de Labastide Saint-Georges
- Madame Chantal GUIDEZ, mairie de Lavaur,
- Monsieur Michel BONHOMME, mairie de Lavaur,
- Madame Viviane BONHOMME, mairie de Massac-Séran,
- Monsieur LAPRADE, mairie de Teyssode,
- Madame KAZIMIERCZAK, mairie de Viterbe

#### Collège des représentants des riverains ou des associations de protection de l'environnement

- Monsieur Serge ROCACHE, Syndicat des chasseurs

#### Collège des représentants de l'exploitant

- Monsieur Frédéric POUS, COVED
- Monsieur Cyril BELINGAND, COVED
- Madame Edwige ALBAULT, COVED
- Monsieur Didier ROQUES ; TERRALIA
- Monsieur Emmanuel JOULIE, SMICTOM Lavaur
- Monsieur Michel BOUYSOU, SMICTOM

#### Collège des représentants des salariés

- Monsieur Pierre-Marie DUFFAU,
- Madame Sandrine TROUCHE

Monsieur le sous-préfet ouvre la séance en présentant l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la CSS du 9 juillet 2018,
- Présentation du rapport annuel d'activité 2020,

- Présentation des actions de l'inspection,
- Évolutions réglementaires,
- Questions diverses

## **1. Approbation du compte-rendu de la CSS du 9 juillet 2018**

Le sous-préfet soumet à l'approbation de la commission le compte-rendu de la précédente commission en date du 9 juillet 2018. Aucune remarque n'est formulée. Le compte-rendu est approuvé.

M. Berly précise qu'il conviendra désormais d'être vigilant pour réunir la commission annuellement.

## **2. Présentation du rapport annuel d'activité 2020**

MM. Pous et Belingand présentent le rapport d'activité 2020 (cf présentation).

La question de la durée de production du biogaz après la fin d'exploitation du site lui est posée.

M. Belingand répond que la production pourra s'étaler sur 20 ans avec un pic de production après la fermeture. Par exemple pour Montauty, l'installation de stockage de Saint Sulpice, le site a été fermé en 2004 et il y a toujours un peu de production. La torchère fonctionne encore même si c'est pour des petits volumes. Il n'y a pas de règles générales, car il y a des variations en fonction du site et des conditions d'exploitation.

Mme Flottes rappelle qu'une installation de stockage de déchets est soumise à un suivi post-exploitation pendant au moins 30 ans, c'est-à-dire que l'exploitant après la fermeture a encore des obligations et doit poursuivre la surveillance du site et veiller à son entretien. Le suivi de la production de biogaz fait partie de ses obligations tout comme la collecte et le traitement des lixiviats.

La question du suivi des volatiles et notamment de leur nombre lui est posée.

M. Belingand répond qu'il n'y a pas de suivi fait par la LPO (Ligue pour la protection des Oiseaux). Parfois des passionnés viennent prendre des photos. Différentes techniques pour effrayer les oiseaux ont été testées mais sans résultats probants (dispositifs sonores notamment). M. Belingand ajoute que les oiseaux ont même attaqué un drone l'autre jour et qu'ils ont dû interrompre le vol.

Il est demandé si des rapaces pourraient être utilisés.

M. Belingand indique qu'aucun essai n'a été fait sur le site mais qu'il faudrait pour être efficace avoir un fauconnier quasiment tous les jours sur le site sinon les oiseaux reviennent.

Il est demandé ensuite si les oiseaux ne peuvent pas être vecteur de nuisances.

M. Belingand indique qu'il avait été une fois rapporté des cas d'attaque d'élevage de canard par des goélands. Cette espèce peut être agressive.

Mme Flottes indique que les oiseaux peuvent générer des emports de déchets qui se retrouvent ensuite dans les abords du site.

M. Berly ajoute que des goélands ont posé des petits soucis à la VOA d'Albi, car ils y venaient pour faire leurs besoins. Et comme c'est une espèce protégée ...

Saturation de l'ISDND de Lavaur : L'exploitant signale que pour l'année 2021, le projeté de 60000 tonnes est déjà atteint en mai 2021.

## **3. Présentation des actions de l'inspection**

Mme Flottes présente les actions de l'inspection (cf présentation).

## **4 Évolutions réglementaires**

Mme Flottes présente les évolutions réglementaires (cf présentation).

Il est demandé si ce dispositif ne va pas conduire à augmenter le nombre de dépôts sauvages en renforçant les contrôles à l'admission ?

Mme Flottes indique que le dispositif ne renforce pas le niveau d'exigence. L'exploitant est déjà obligé aujourd'hui de refuser les chargements de déchets non ultimes. La réglementation impose juste un enregistrement vidéo des dépôts.

Une action régionale récente sur le contrôle des déchets admis en installation de stockage de déchets non dangereux avait mis en évidence des non-conformités majeures. Des actions à l'encontre des

producteurs initiaux de déchets avaient été engagées. En termes de gestion de déchets, le producteur est responsable de ses déchets jusqu'à leur bonne élimination.

M le sous-préfet ajoute que ce dispositif vise à améliorer la traçabilité des déchets ce qui est un enjeu.

## **5. Questions diverses**

Pas d'autres questions.

Le sous-préfet de Castres,  
président de la CSS,

François PROISY